



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Libertés fondamentales

Question au Gouvernement n° 3608

Texte de la question

LIBERTÉS FONDAMENTALES

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton.

M. Xavier Breton. Monsieur le Premier ministre, décidément cette majorité a beaucoup de mal avec le respect des libertés fondamentales !

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est vrai ! C'est un régime autoritaire ! (*Protestations sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. Raphaël Schellenberger. La seule chose avec laquelle ils n'aient pas de mal, ce sont les éléments de langage !

M. Xavier Breton. Depuis plusieurs semaines et en dépit de nos mises en garde, vous cherchez à passer en force pour imposer des restrictions à l'exercice des libertés publiques et individuelles. Or, chaque fois, les juges viennent sanctionner vos dérapages. Rappelons-nous, en juin dernier, la décision du Conseil constitutionnel – relative à la loi Avia visant à lutter contre les contenus haineux sur internet –, qui dénonçait des atteintes disproportionnées à la liberté d'expression et de communication.

Le 29 novembre, le juge des référés vous a également obligé à revoir votre copie limitant les cérémonies religieuses à trente personnes, estimant que le Gouvernement portait « une atteinte grave et manifestement illégale » à la liberté fondamentale qu'est la liberté de culte.

Et que dire de l'intolérance de cette radio du service public, qui souhaite interdire à une grande association humanitaire la diffusion d'un appel aux dons sous prétexte que cet appel mentionne les mots « chrétiens d'Orient » ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. Raphaël Schellenberger. C'est profondément scandaleux ! Censure !

M. Xavier Breton. Heureusement, le tollé suscité par cette décision vient de faire reculer cette nouvelle tentative de censure.

Nous pouvons également évoquer la préparation du projet de loi confortant les principes républicains, qui vise notamment à restreindre très fortement la liberté d'instruction en famille. Dans l'avis qu'il vient de rédiger, le Conseil d'État indique que la réforme prévue par le Gouvernement soulève de délicates questions de conformité à la Constitution.

M. Raphaël Schellenberger. C'est un gouvernement liberticide !

M. Xavier Breton. Le Conseil d'État ajoute que la limitation de la liberté des parents n'est appuyée dans l'étude d'impact par aucun élément fiable ni documenté, ce qui montre bien le parti pris de cette mesure idéologique.

Monsieur le Premier ministre, quand allez-vous cesser de vous en prendre à nos libertés fondamentales ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je commencerai par un point de droit et poursuivrai par une remarque politique.

Contrairement à ce que vous dites, lorsque le Conseil d'État émet un avis avant le dépôt d'un projet de loi, il ne s'agit en aucun cas d'un arrêt ou d'une décision de justice. À l'inverse, il s'agit d'une contribution au processus démocratique d'élaboration d'un texte de loi.

M. Hervé Berville. Eh oui !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . En l'espèce, je me garderai bien de le commenter ; traditionnellement cela ne se fait pas.

Ce qui est intéressant, c'est justement que le Conseil d'État nous aide à rédiger un projet de loi qui vise quelque chose – et nous en arrivons à la remarque politique – qu'habituellement vous affirmez combattre. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Raphaël Schellenberger. Ce n'est pas ce vous faites ! Vous restreignez les libertés de nos concitoyens !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Vous nous donnez des leçons de lutte contre l'islamisme politique et le jour où nous avançons en la matière, vous dites que notre projet de loi va à l'encontre des libertés, et ce avant même d'en connaître la rédaction. Il semblerait donc que votre parti pris est d'attaquer le Gouvernement quoi qu'il fasse, même quand il va dans le sens que vous prétendez réclamer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Ainsi le Gouvernement cible-t-il certaines pratiques inacceptables, sans pour autant porter atteinte aux libertés fondamentales. Attendez donc de voir le projet, qui sera présenté demain en Conseil des ministres. Vous constaterez qu'il est conforme au principe d'équilibre posé dès le début par le Président de la République et le Premier ministre. Ce texte tend à empêcher les abus que vous affirmez dénoncer, ce que nous faisons réellement. En effet, il existe aujourd'hui des enfants qui sont pratiquement cachés à la puissance publique et qu'on envoie parfois étudier dans des hangars, sous l'égide de structures informelles et dans l'irrespect complet de leurs droits. Voilà le problème que nous ciblons.

M. Raphaël Schellenberger. Que faites-vous ? Vous avez les moyens de lutter contre ça, alors allez-y !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Et il va de soi que nous avons prévu un régime d'exception pour tous les cas légitimes et bien connus liés à la santé, aux pratiques sportives et artistiques, ou encore à des projets pédagogiques particuliers. Nous préserverons les libertés et protégerons les droits de l'enfant : la marque de cette majorité est bien celle de l'équilibre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*
– *M. Jimmy Pahun applaudit également.*)

Un député du groupe LR . menteur !

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton.

M. Xavier Breton. Monsieur le ministre, vous parlez d'exception, mais, par définition, la liberté ne saurait en souffrir d'aucune. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3608

Rubrique : Droits fondamentaux

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 décembre 2020](#)